



Passerelles possibles

Les passerelles permettent à un apprenant ayant débuté une formation dans un autre BTS ou diplôme du même niveau, d'intégrer le BTS MCO sans recommencer l'intégralité de la formation.

Exemples de passerelles :

- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)
- BTS Commerce International
- BTS Gestion de la PME
- BUT Techniques de Commercialisation (TC)
- Licence 1 ou 2 en Économie-Gestion

Équivalences et dispenses

Des équivalences ou dispenses de modules peuvent être accordées en fonction des compétences ou unités déjà acquises, notamment dans le cadre :

- D'un autre BTS validé partiellement
- D'un diplôme de niveau 4 avec bloc de compétences communs
- De la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

4. Procédure d'admission par équivalence ou passerelle

Les candidats souhaitant intégrer le BTS MCO via une passerelle ou une équivalence doivent :

- Fournir leur dernier relevé de notes ou livret scolaire
- Présenter un CV et une lettre de motivation
- Passer éventuellement un entretien de positionnement avec la direction pédagogique
- Présenter les justificatifs de diplômes ou titres détenus

5. Références réglementaires

- Code de l'Éducation – articles relatifs à la formation professionnelle
- Référentiel du BTS MCO – Arrêté du 27 avril 2018
- Dispositifs VAE et blocs de compétences – Loi Avenir professionnel (2018)